



Recrute

UN(E) RESPONSABLE DU SERVICE LEADER (H/F)

Temps complet

➤ **Emploi permanent**

● **ANNOT (04)**

★ **Catégorie A**
Attaché territorial
Fonctionnaire ou à défaut, par
voie contractuelle

📅 **Candidatures**
(CV et lettre de motivation)
à adresser dès que possible

Poste à pourvoir dès que possible

A

Monsieur le Président de la CCAPV,
en précisant l'intitulé du poste.

- ressources-humaines@ccapv.fr
- Service Ressources Humaines
Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon,
97, Zone artisanale, BP 2
04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

Tél : +33 4 92 83 68 99

<https://ccapv.fr/>

CONTEXTE :

La Communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière » porte en lien avec le Parc Naturel Régional du Verdon, le Programme LEADER Grand Verdon.

La stratégie LEADER se résume ainsi : « *Construire ensemble un territoire résilient* ».

Le périmètre du GAL Grand Verdon regroupe 75 communes et il est un espace interdépartemental (Alpes de Haute Provence et Var) de 2 971 km². Il s'agit d'un territoire rural et montagnard de faible densité qui compte une population totale de 34 163 habitants.

MISSIONS :

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services et en responsabilité hiérarchique de l'équipe Leader, le ou la Responsable LEADER sera chargé(e) de l'animation du programme, du suivi et de l'accompagnement administratif des porteurs de projet, de la gestion administrative et financière du Groupe d'Action Locale (GAL). Il ou elle sera chargé(e) de la coordination du nouveau programme 2023-2027.

COORDINATION DU GAL

Assurer la coordination de l'équipe d'animation et de gestion du GAL ; Être l'interlocuteur privilégié des différents partenaires extérieurs (Région SUD, Parc régional du Verdon, Intercommunalités...) ; Préparer les demandes de subvention pour le fonctionnement du GAL en lien avec la gestionnaire ; Assurer la gestion administrative du service ; Assurer le suivi et la bonne gestion des enveloppes financières du GAL ; Assurer le suivi et l'évaluation du programme 2023-2027.

ANIMATION DU PROGRAMME ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJET

Identifier et accompagner les porteurs de projets dans la rédaction des fiches projets, l'élaboration des plans de financement, le montage du dossier de demande de subvention, la réorientation le cas échéant ; Assurer le suivi des projets de coopération (de leur conception jusqu'à leur exécution) ; Organiser et animer les différentes instances du GAL (COPROG, comité technique, comité de coopération, comité des cofinanceurs) et les Ateliers locaux LEADER ; Assurer l'actualisation et le suivi des procédures du GAL ; Assurer une communication externe tout au long du programme ; Participer aux réunions du réseau régional des GAL.

CLÔTURE DU PROGRAMME 2014-2022

Assurer le suivi et l'évaluation du programme jusqu'à sa conclusion effective (2025) ; Valoriser le programme et les projets accompagnés pour une bonne communication du programme LEADER

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

De formation supérieure, idéalement en développement local, gestion administrative des fonds européens, voire en comptabilité gestion, vous bénéficiez d'une première expérience sur une mission similaire.

Vous disposez d'une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales.

Vous maîtrisez les règles des programmes européens, ainsi que les mécanismes de programmation financière et de gestion des subventions.

Vous bénéficiez d'une bonne maîtrise des outils bureautiques de la suite office (Word, Excel, Power Point) afin d'élaborer et renseigner des tableaux de suivi.

Vous disposez de capacités rédactionnelles et de facilités en expression orale.

Méthodique et rigoureux(se), vous avez de l'appétence pour le travail en équipe et pour collaborer avec les différents partenaires, fort de qualités d'écoute, et relationnelles.

Ce poste requiert une certaine autonomie, polyvalence et disponibilité ainsi que le respect du devoir de réserve et la discrétion.

Une expérience dans l'animation et le pilotage de programmes financiers ou européens comparables sera un plus apprécié

CONDITIONS D'EMPLOI

Permis de conduire exigé, déplacements réguliers

Véhicule de service

Rémunération sur le grade d'attaché territorial et régime indemnitaire lié à la fonction

Participation forfaitaire de l'employeur aux cotisations des mutuelles santé et contrat collectif de prévoyance

Collectivité adhérente au CNAS